



Communiqué

De nouveaux dispositifs de tri des emballages et papiers au sein de Nîmes Métropole et de la commune de Nîmes pour améliorer les performances de tri

Le mercredi 5 mars 2025 – Nîmes Métropole et la Ville de Nîmes sont lauréats des Appels à Projets (AAP), lancés par Citeo en 2024, afin d'optimiser le tri et la collecte des emballages ménagers et des papiers, à domicile comme dans les lieux publics. Ces nouveaux dispositifs de collecte, qui seront déployés sur 2 ans, ont pour objectif de faire de l'économie circulaire des emballages et papiers une réalité partout et tout le temps.

Nîmes Métropole, la Ville de Nîmes et Citeo annoncent la signature officielle de deux contrats structurants pour les deux collectivités, visant à renforcer la collecte et le tri des déchets d'emballages et papiers. Ces projets (*le tri hors foyer et l'optimisation de la collecte des emballages et papiers*) permettent à Nîmes Métropole et à la Ville de Nîmes, grâce à l'accompagnement de Citeo, d'offrir à tous les usagers la possibilité de trier leurs déchets qu'ils soient à leur domicile ou sur le domaine public, de répondre aux exigences réglementaires et aux attentes des citoyens en matière de tri, tout en renforçant la proximité et l'efficacité du service public de gestion des déchets.

« Améliorer la collecte, c'est aussi améliorer la performance du tri des emballages, qui rappelons-le, est une ressource contrairement aux ordures ménagères. Avec ce déploiement de PAV, nous répondons aux enjeux de demain en alliant simplicité dans le geste de tri et gestion responsable des déchets » précisent Franck Proust, président de Nîmes Métropole et Bernard Angelras, Vice-président délégué à l'Environnement, à la collecte et au traitement des déchets.

Depuis janvier 2025, la collecte séparée des déchets issus de la consommation nomade est devenue obligatoire dans les lieux publics et les Établissements Recevant du Public (ERP). En réponse à cet enjeu, est intégrée dans la feuille de route l'implantation de plus de 500 corbeilles multi-flux et 28 colonnes d'apport volontaire dans les espaces publics de la Ville de Nîmes. Ce projet bénéficiera d'un financement de 323 000 euros de la part Citeo avec une bonification de 10% car l'agglomération est porteuse du projet auquel pourra encore s'ajouter une bonification de 10% grâce au plan de lutte contre les déchets abandonnés.

« Cette signature entre la Ville de Nîmes, Nîmes Métropole et CITEO témoigne de notre volonté commune de renforcer notre engagement en faveur de la propreté urbaine. Cela nous permettra de répondre aux attentes des Nîmois avec l'installation de plus de 500 corbeilles dans toute la Ville. »

Plus largement, la propreté est une priorité pour la Ville de Nîmes, qui consacre chaque année 14 millions d'euros au nettoyage des espaces publics. C'est aussi dans cet objectif que j'ai renforcé la

brigade de l'environnement afin de mieux lutter contre les infractions, notamment les dépôts sauvages de déchets » souligne Jean-Paul Fournier, Maire de Nîmes.

Dans le cadre du deuxième appel à projets, Nîmes Métropole implantera dans un futur proche plus de 110 nouvelles colonnes d'apport volontaire, permettant aux habitants d'accéder à des points de tri optimisés. L'objectif est double : faciliter le tri des emballages ménagers et papiers et réduire par la même occasion, les coûts de collecte. Ce projet représente un investissement de 318 735 euros, dont 69,4 % financés par Citeo, représentant un montant de plus de 221 000 euros.

« Je tiens à saluer Nîmes Métropole et la Ville de Nîmes pour leur implication et leur participation sur ces appels à projets. Nous sommes à leurs côtés pour soutenir leurs projets, financièrement mais aussi techniquement, afin de déployer des solutions adaptées permettant d'améliorer le geste de tri », Antoine André, Directeur Régional Sud-Ouest Citeo

Ces deux projets, intégrés dans une démarche à long terme, portant sur l'amélioration du tri des emballages et papiers s'inscrivent dans la volonté de Nîmes Métropole et de la Ville de Nîmes de bâtir un territoire exemplaire en matière de tri et de gestion des déchets. Ces projets de déploiement marquent un pas de plus dans nos objectifs respectifs pour un cadre de vie plus propre et plus durable.

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 14 milliards d'euros pour développer l'écoconception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 65,5% des emballages ménagers et 60 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Contact presse :

Tom Roussel
Directeur adjoint de la communication
06 63 63 11 39
tom.roussel@nimes-metropole.fr